La Seine-Saint-Denis bientôt sous tutelle ?

04/04/2010 à 23h15

Le conseil général de la Seine-Saint-Denis va présenter jeudi un budget en déséquilibre, qualifié de «*budget de révolte*» contre l'Etat, a-t-on appris dimanche auprès de l'entourage du président du conseil général, Claude Bartolone (PS).

Une collectivité territoriale n'a pourtant pas le droit de présenter un budget en déséquilibre ***et risque ainsi une mise sous tutelle.*** *«On inscrit au budget, dans ce qu'on va percevoir, 75 millions d'euros que Claude Bartolone estime être un dû de l'Etat», notamment au titre des transferts de charges non compensés, a dit à l'AFP un proche de M. Bartolone.*

Claude Bartolone estime que la dette de l'Etat vis-à-vis du département s'élève à 640 millions d'euros, au titre des transferts de charges non compensés depuis 2004, comme le RMI-RSA.

*«****Il refuse d'être le liquidateur de toutes les politiques du vivre ensemble*** *(les dépenses non-obligatoires), comme le sport, la culture, en Seine-Saint-Denis: les coupes budgétaires imposées par l'Etat devront être assumées par l'Etat», a assuré cette source.*

*La décision de Claude Bartolone «****est prémonitoire de la faillite généralisée de tous les départements****», selon le président du conseil général de Saône-et-Loire, Arnaud Montebourg (PS), Arnaud Montebourg, qui affirme avoir réalisé «des coupes dans ses dépenses d'un montant de 56 millions d'euros».*

Source